



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question au Gouvernement n° 1403

Texte de la question

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à Jean-Louis Léonard, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Louis Léonard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement et des transports.

Monsieur le ministre, dans la nuit de samedi à dimanche, six jeunes gens sortent d'une discothèque... Quelques minutes plus tard, cinq d'entre eux vont trouver la mort dans un accident. C'est banal, mais cela fait tout de même cinq morts. C'était dans une ligne droite, sur une route à quatre voies sans problème. Seul le chauffeur en a réchappé. Les premières analyses montrent qu'il n'avait pas pris d'alcool mais qu'il était sous l'effet de stupéfiants. (Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)

Il y a quelques semaines, j'ai eu la triste tâche d'annoncer à une mère de famille que sa fille venait de trouver la mort en moto. D'autres exemples pourraient être cités.

Monsieur le ministre, vous avez présidé la semaine dernière une table ronde intitulée " Moto et sécurité routière ". Une vingtaine d'experts vous ont fait de nombreuses propositions. L'usage de stupéfiants et les deux roues constituent les deux principales causes de mortalité chez les jeunes. Sachant que les mesures que vous avez prises avec l'ex-ministre de l'intérieur depuis deux ans ont permis d'économiser plus de 2 000 vies humaines par an, je vous demande, au nom de la représentation nationale, mais surtout au nom des parents que nous sommes, de nous préciser quelles sont les mesures que vous comptez appliquer pour dépister l'utilisation de stupéfiants au volant et, surtout, quelles sont les recommandations que vous reprenez de cette table ronde concernant les deux roues. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Monsieur le député, les fins de semaine de l'Ascension et de la Pentecôte ont été très meurtrières, notamment pour les jeunes. Je vous rappelle que ceux-ci sont proportionnellement deux fois plus nombreux à avoir des accidents que les autres classes d'âge. Il faut donc s'attacher à réduire la mortalité juvénile. Mais les résultats que vous avez rappelés sont précaires et fragiles. Si nous relâchons notre effort, on peut craindre de retrouver les mauvais chiffres de 2001 et du premier semestre 2002.

Mon collègue Dominique de Villepin a envoyé une circulaire aux préfets leur enjoignant de procéder à davantage de contrôles sur les routes pour dépister l'alcoolémie et la prise de stupéfiants. Ces contrôles se sont souvent avérés positifs. Il y a donc un énorme effort à fournir. Le ministre de l'intérieur va bien entendu redoubler d'énergie pour instaurer une véritable dissuasion.

S'agissant des deux roues, la mesure essentielle entrera en vigueur le 1er juillet 2004, date à laquelle les nouveaux cyclomoteurs devront être immatriculés.

M. Jacques Godfrain. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Cette mesure mettra fin au sentiment d'impunité que peut éprouver un conducteur de deux roues sur un engin non immatriculé et, de surcroît, rendu par le port du casque encore plus anonyme. Nous attendons beaucoup de cette mesure.

De plus, grâce à l'adoption de la proposition de loi de M. Richard Dell'Agnola, nous allons pouvoir opérer davantage de contrôles sur la présence de produits stupéfiants chez les conducteurs. J'espère que, la sagesse

des conducteurs aidant, nous pourrions encore améliorer nos bons résultats.

Je remercie la représentation nationale d'être le relais auprès des automobilistes et des conducteurs de deux roues pour que cette sagesse vertueuse puisse se concrétiser et perdurer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Léonard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1403

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juin 2004